



Changement de situation volontaire pour éviter prestation compensatoire ?

Par **Fraz31**, le **20/03/2019** à **19:16**

Bonjour,

Mon divorce vient d'être jugé. Mon ex a obtenu le maximum demandé soit une prestation de 80 000€. Elle aura droit à au moins 10 000€ de récompenses en plus.

Elle va donc repartir avec environ une maison à 330 000€ + une voiture à 12 000€ et encore un chèque de 25 000€. De mon côté, il va me rester une voiture à 16 000€ et seulement 167 000€. Il va falloir que j'achète une maison soit 200 000€ de plus à financer.

Madame aura donc 173 000€ de plus que moi Cette somme correspond à 29 ans de devoir de secours ! J'ai trimé toute ma vie (50h par semaine au travail et la plupart des week-end et vacances en travaux dans la maison).

Mon avocate n'a pas montré ces chiffres au juge (malgré ma demande). La partie adverse a refusé de faire un projet de liquidation, bien sûr. Le juge a jugé, je ne sais comment... (sans commentaires !). Avec Pilote PC, j'ai calculé une prestation inférieure à 40 000€.

Si je vais en appel, je vais devoir payer à Mme le devoir de secours (jouissance gratuite de la maison) l'avance de crédit, la moitié de l'import foncier bref, je vais déboursé encore minimum 15 000€ de plus sur 2 ans, sans compter un loyer de 1000€ pendant deux ans. Mme profite déjà depuis 5 ans de tout ça... Si je gagne 15000€ sur la prestation, j'aurais rien gagné et perdu 2 ans de plus sur la liquidation ! Comment pouvoir se défendre dans ces conditions ?

Je cherche une solution fiable pour réduire cette prestation que je considère comme très injuste. De plus, elle a monté mes enfants contre moi et je ne les vois plus depuis 1 ans et demi. Elle a refusé l'expertise psy ordonnée par le juge... C'est le pire cas sur tout.

J'ai 48 ans, je ne peux imaginer de continuer à travailler autant, je suis fatigué, je n'ai plus d'énergie. Je pense travailler désormais à mi-temps car mon travail est épuisant et très stressant. De plus, J'ai une spondylarthryte, maladie qui n'aime pas le stress. J'aimerais me mettre en auto-entrepreneur sur l'autre mi temps. Mon entreprise actuelle serait obligée d'accepter ce temps partiel si je crée une entreprise.

Ma question est simple : si je pars en appel, est-ce que les juges considèreraient mes nouvelles conditions de vie (mi temps donc moitié de revenus) pour la réévaluation de

la prestation ?

Ils savent appliquer à la lettre les lois abérantes à certains moments...

Est-ce une bonne stratégie ? ou risquée ?

Aurais-je une chance de ne pas payer de cette prestation dans ce cas ?

J'ai vu qu'il faudrait faire un appel général et non un appel uniquement sur la prestation car sinon les revenus considérés seraient ceux du jugement (février 2019).

Je pourrais aussi demander à diminuer la pension alimentaire pour mes 2 filles qui est de 1 000€ / mois ?

J'ai vu une avocate qui me demande 500€ pour me donner son avis :-)

Merci beaucoup de votre aide !

Par **Lanana123**, le **14/05/2019** à **16:30**

Honteux. Parfaitement honteux. Où en êtes-vous de votre démarche?